



COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 MAI 2021

Maison de l'avocat - Carsam 49 rue Grignan – 13006 MARSEILLE

Innocents, levez-vous !

La présomption d'innocence à l'épreuve de notre temps



RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats des France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org

Organisé par le Syndicat des Avocats de France et l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille



COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 MAI 2021

Maison de l'avocat - Carsam 49 rue Grignan – 13006 MARSEILLE

Innocents, levez-vous !

La présomption d'innocence à l'épreuve de notre temps

Le 15 juin 2000, le Président de la République Jacques Chirac promulguait la loi n°2000-516 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes. Elle instituait un article préliminaire dans le Code de procédure pénale disposant que : « *Toute personne suspectée ou poursuivie est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie.* »

Vingt ans plus tard, le Syndicat des avocats de France croit utile de s'arrêter un instant pour examiner ce qu'est devenue cette idée et décide alors d'y consacrer le colloque de la défense pénale 2021.

Quelque part au croisement du soupçon et du doute, le principe de la présomption d'innocence s'érige comme la clé de voûte du procès pénal. Les ressorts philosophiques sur lesquels il s'appuie sont aujourd'hui chahutés et bousculés. Bien souvent la présomption d'innocence est jugée impensable, inacceptable, voire pour certains carrément dépassable. Des affaires de terrorisme aux scandales politico-financiers, en passant par les infractions à caractère sexuel, il faut s'interroger sur sa correspondance avec notre temps.

Pour transformer ces réflexions en actions, ce colloque inaugurera enfin les « Ateliers de la défense pénale » ; trois éclairages sur la présomption d'innocence dans le quotidien de l'exercice de notre profession pour ouvrir un espace de réflexion et de construction collective de nos luttes et de nos ambitions.

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière pénale.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit pénal.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit pénal : magistrats, avocats.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Echanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.



COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

INNOCENTS, LEVEZ-VOUS !
LA PRESOMPTION D'INNOCENCE A L'ÉPREUVE DE NOTRE TEMPS

PROGRAMME

SAMEDI 22 MAI 2021

8H30 Accueil des participants
9h00 – 9h30 : Allocutions d'ouverture du colloque

- ◆ Jean-Raphael Fernandez, Bâtonnier de Marseille
- ◆ Estellia ARAEZ, Présidente du SAF
- ◆ Virginie MARQUES, Responsable de la commission pénale du SAF

**Entre le soupçon et le doute,
la présomption d'innocence**

10H00 -12H30

Modératrice : Catherine GLON, Avocate au Barreau de Rennes

- ◆ Le chemin de la présomption d'innocence,
Jean-Baptiste PERRIER Professeur de droit privé et science criminelles à l'Université Aix-Marseille
- ◆ Présomption d'innocence ou culpabilité présumée ?
Alain VOGELWEITH, Président de Chambre près la cour d'appel de Lyon, ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature (CSM)

- ◆ Et ailleurs ? Regards internationalistes
Richard SEDILLOT, Avocat au Barreau de Rouen,
Membre du CNB

Déjeuner

12h30 – 13h45

(In)tolérable présomption d'innocence ?

14h00 – 17h30

Modérateur : Claire DUJARDIN, Avocate au Barreau de Toulouse

- ◆ Préssumé innocent ? J'en doute,
Un(e) sociologue
- ◆ Raconter la Justice, un équilibre précaire ?
Corinne AUDOUIN, journaliste presse judiciaire,
France Inter
- ◆ Terrorisme, tous coupables !
Marie DOSE, Avocate au Barreau de Paris

DIMANCHE 23 MAI 2021

Les ateliers de la défense pénale

9h30 – 12h30

Modératrice : Virginie MARQUES, Avocate au Barreau de Seine-Saint-Denis

- ◆ Le droit à l'oubli, redevenir innocent ?
Karine BOURDIE, Avocate au Barreau de Paris, membre du comité directeur de l'ADAP
- ◆ La peine prolongée ou l'infinie culpabilité
Amélie MORINEAU, Avocate au Barreau de Paris, Présidente de l'Association A3D
- ◆ L'argumentation du doute et du vraisemblable
Céline CARRU, Avocate au Barreau de Marseille, Présidente section SAF Marseille



COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

INNOCENTS, LEVEZ-VOUS !

LA PRESEPTION D'INNOCENCE A L'EPREUVE DE NOTRE TEMPS

Maison de l'avocat- Carsam 49 rue Grignan – 13006 MARSEILLE

INSCRIPTION

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le 18 mai 2021 www.lesaf.org

A défaut de pouvoir être maintenu en présentiel, le colloque se déroulera en ligne

Tarifs :

- Avocat adhérent SAF (y compris avocat honoraire) : 130€ TTC
- Avocat non adhérent SAF et autre : 170€ TTC
- Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : dix heures

PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil
75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

HÔTELS PROPOSÉS

à réserver directement par les participants

HÔTEL DU SUD

18, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 38 50

Fax : 04 91 54 75 62

<http://www.hoteldusud.com/>

SOFITEL VIEUX PORT

36, boulevard Charles Livon -13007 Marseille

Tél. : 04 91 15 59 00

<http://www.sofitel.com/fr/hotel-0542-sofitel-marseille-vieux-port/index.shtml>

MERCURE BEAUVAU

4, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 91 00

Fax : 04 91 54 15 76

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-1293-grand-hotel-beauvau-marseille-vieux-port-mgallery-collection/index.shtml>

HÔTEL ALIZÉ

35, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 33 66 97

Fax : 04 91 54 80 06

<http://www.alize-hotel.com/>

TONIC HÔTEL

43, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 55 67 46

Fax : 04 91 55 67 56

<http://www.tonic-hotel.com/>

IBIS CENTRE BOURSE

62 rue Puvis Chavannes 13002 Marseille

Tél. 04 91 91 17 63

http://ibismarseillecentrebourgse.h-rez.com/index_fr.html

HÔTEL CARRE VIEUX PORT

6 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 02 33

<http://www.hotel-carre-vieux-port.com/>

EUROPE HÔTEL

12 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 65 64

<http://www.europehotelmarseille.com/>

HÔTEL DU PALAIS

26 rue Breteuil - 13006 Marseille

Tél. 04 91 37 78 86

<http://www.hotel-palais-marseille.com>